

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 25 JUIN 2024**

Date de Convocation : 18 JUIN 2024

Date d'affichage : 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 25 JUIN à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire Moïse ANDRIEU.

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LECONTE Maurice, ANDRIEU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, JEAN Catherine, LAMORINIERE Chrystelle, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VIENET Claire, VILLEY François

Etaient Absents : FAMETTE Olivier et Antoine GIMER

Membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance : ANDRIEU Marie-Pierre

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. Le Maire passe à l'ordre du jour

#### **Conventions pour collecte et traitement des déchets produits par les non ménage**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal AUTORISE le Maire à renouveler les conventions avec la CCPHB pour la Mairie et les écoles.

Cette convention sera valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 Décembre 2025

#### **Autorisation rallye Beuzeville-Honfleur**

Le Maire rappelle le passage du rallye Honfleur-Beuzeville le 10 Novembre 2024 de 7h à 17h30

#### **Acquisition Parcalle BOTERF pour installation Défense Incendie**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 13 Mars 2024 autorisant l'Acquisition parcalle propriété BOTERF pour l'installation d'une Défense Incendie

Suite à la division parcellaire de la parcelle initiale de Monsieur et Mme BOTERF cadastrée ZE 21

Sur proposition de Monsieur LEVEAU Didier en charge de la Défense Incendie

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE
  - L'achat de la parcelle ZE 83 d'une superficie de 226m<sup>2</sup> à l'euro symbolique
  - La Commune s'engage à prendre en charge les frais de géomètre (frais de division de parcelle) et de notaire (cession), de prévoir une ouverture sur la Route de la Griserie
- AUTORISE

. Monsieur Didier LEVEAU à signer tous les actes de géomètre et de notaire

#### **Nomination d'un agent contractuel pour remplacement de la secrétaire de Mairie**

Afin d'assurer l'ouverture au public du secrétariat de mairie pendant les absences médicales de la secrétaire de Mairie, en concertation avec ses adjoints, le Maire propose d'autoriser son remplacement sur un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 1<sup>er</sup> échelon de 14heures/semaine pendant un mois du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 juillet 2024.

L'agent sera rémunéré sur indice brut 368/indice majoré 367

- Le Conseil Municipal AUTORISE la création du Poste.

#### **Projet d'Adressage – Dénomination des voies**

Maurice LECONTE propose de délibérer sur les voies et numéros qui ont été réalisés sur MAPEO (Application réservée) afin de pouvoir valider les données d'adressage.

VU les articles L.3211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales ;

VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L2321-2 20° du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'article 169 de la loi N°2022217 du Février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil municipal DECIDE :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

#### **Contrat GAZ avec la société VITOGAZ**

Le Maire soumet au Conseil municipal une proposition de contrat avec la société VITOGAZ en remplacement du contrat qui lie la Commune avec BUTAGAZ pour sa citerne gaz

La société VITOGAZ propose une mise à disposition d'un réservoir enterré plus petit d'une capacité de 1100 kg avec une durée de reconduction d'un an.

Le Maire informe le Conseil municipal du coût à la tonne de propane soit 1 041.30 € HT soit 1 249.56 € coût plus intéressant qu'actuellement. Devant ces conditions tarifaires, il paraît opportun de changer de fournisseur gaz

Le Conseil municipal AUTORISE le Maire à signer ce contrat

## Télétransmission des actes soumis au Contrôle Légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant la délibération du Conseil municipal en date du 22 Avril 2024 autorisant le Maire à signer un devis avec BERGER LEVRAULT pour la prestation de dématérialisation

Considérant que la Commune de GENNEVILLE souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

*Après discussion, les membres de l'assemblée,*

*A l'unanimité,*

- » Décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- » Donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services de Berger Levrault pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- » Autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture représentant l'État à cet effet ;
- » Donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Berger Levrault pour la délivrance des certificats numériques.
- » Autorisent la signature électronique pour la dématérialisation des actes

## Avenant au dossier de maîtrise d'œuvre – Travaux assainissement pluvial lavoir

En raison des modifications de travaux et des obligations de réunions supplémentaires,

Didier LEVEAU soumet au Conseil municipal un avenant N°1 au dossier de marché de maîtrise d'œuvre signé avec SA2E relative aux aménagements et assainissement pluvial route du Lavoir.

Il rappelle le montant initial du marché de 12 340 € HT soit 14 808 € TTC

Sur proposition de Didier LEVEAU

Le Conseil municipal **AUTORISE** le montant de l'Avenant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

Le Montant du Marché public s'élève à **13 840 € HT soit 16 608 € TTC**

## Compte-rendu du Conseil d'école du 21 juin 2024

Peggy CANUEL fait un compte-rendu complet du Conseil d'école. Elle informe le Conseil municipal des répartitions des élèves à la rentrée de septembre.

Maternelle : 8PS – 8MS – 8GS (3niveaux)

Elémentaire : 13 CE2 – 8 CM1 et 10 CM1 -11 CM

Bilan Financier de la Kermesse positif

Remerciement à la Mairie pour la subvention accordée à l'école

Une Evaluation de l'Ecole a eu lieu le 21 juin. Evaluation des enseignants et bâtiments en présence de l'académie et du Maire

Retour sur cette évaluation en septembre

Suite aux départs de Madame MINOT (future retraitée) et Madame GEMI (Mutation). Madame AUBLIN devrait remplacer Madame MINOT. Madame Gémi n'a pas encore de remplaçante.

Un pot de départ sera organisé par la municipalité le jeudi 4 Juillet à 18h30 à la salle des fêtes

## Affaires Diverses

- Organisation des ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Maire – Moïse ANDRIEU

